

2023-85



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS

Le 28 septembre

Le Conseil de la Communauté de Communes Fier et Usse, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à La Balme de Sillingy, à 19h00 sous la présidence de M. Henri CARELLI.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 22 septembre 2023

Nombre de conseillers : en exercice 32 - présents 24 - votants 32.

Présents :

Yolande BAUDIN, Thomas BIELOKOPYTOFF, Christian BOCQUET, Elisabeth BOIVIN, Dominique BOUVET, Henri CARELLI, Jean-Pierre CHAMBARD, Rocco COLELLA, Roger DALLEVET, Elodie DONDIN, Fabienne DREME, Luc DUBOIS, Karine FALCONNAT, Sophie FORNUTO, Christophe GUITTON, Philippe LANGANNE, Sylvie LE ROUX, Cécile LOUP FOREST, Christiane MICHEL, Séverine MUGNIER, Roland NEYROUD, Henri PERRIN, Maly SBAFFO, Yvan SONNERAT

Procurations :

Pierre AGERON à Karine FALCONNAT
Carole BERNIGAUD à Fabienne DREME
Jacqueline CECCON à Christiane MICHEL
François DAVIET à Sylvie LE ROUX
Virginie FRANCOIS à Rocco COLELLA
Yves GUILLOTTE à Christian BOCQUET
Michel PASSETEMPS à Henri CARELLI
Brigitte TERRIER à Yvan SONNERAT

Secrétaire de séance : Elodie DONDIN

N° 2023-85 : Approbation du Schéma Directeur Cyclable

Monsieur Henri CARELLI, Président, rapporteur

A la suite de la prise de compétence mobilité en 2021, la CCFU a lancé l'élaboration d'un schéma directeur cyclable courant 2022 pour dessiner une vision globale des potentiels de déplacement à vélo sur le territoire et programmer les infrastructures nécessaires.

L'agence Ecomobilité a accompagné la CCFU dans la réalisation de cet outil de programmation qui permet de définir les besoins et les possibilités de développement des itinéraires cyclables au regard de la densité de population, de la topographie, des pôles générateurs de déplacements, etc.

L'objectif est d'avoir un outil opérationnel définissant précisément les itinéraires à aménager et le type d'aménagement préconisé.

Une étroite collaboration a été mise en place avec les communes de la CCFU et les territoires voisins pour aboutir à un maillage cyclable connecté aux aménagements extérieurs à la CCFU et prenant en compte les projets de développement urbain et les futurs pôles générateurs de déplacement internes aux territoires.

La société civile et les acteurs économiques ont également été associés lors d'ateliers de concertation.

Le schéma comprend environ 78km d'aménagements cyclables dont 33km en site propre. Chaque aménagement fait l'objet d'une fiche segment détaillant et chiffrant les travaux à mettre à œuvre. Le schéma comporte ainsi 166 fiches segments.



Tous ces itinéraires sont répartis en 3 niveaux de hiérarchie :

- Le niveau structurant reprenant la V62 et la liaison Sillingy Lovagny via Nonglard (dont 23km de site propre),
- Le niveau d'intérêt intercommunautaire qui vient connecter la commune de Choisy et assurer les liaisons avec les territoires voisins (dont 15 km de site propre),
- Le niveau communal pour la desserte local et pour rabattre les flux de cyclistes vers les axes majeurs (dont 40km de site propre).

Cette organisation a permis de définir une gouvernance pour la réalisation, le financement et l'entretien de ces aménagements :

Hiérarchie	Création / Aménagement	Entretien
Structurant	Maîtrise d'ouvrage : CCFU €€ : CCFU 100%	Maîtrise d'ouvrage : CCFU €€ : CCFU
Communautaire	Maîtrise d'ouvrage : CCFU €€ : CCFU 80% / Communes 20%	Maîtrise d'ouvrage : Gestionnaire de voirie €€ : Gestionnaire de voirie
Communal	Maîtrise d'ouvrage : Communes €€ : CCFU 20% / Communes 80%	Maîtrise d'ouvrage : Communes €€ : Communes

Le coût total de réalisation du schéma est estimé à 22 000 000 € répartis entre la CCFU, les communes. Sa mise en œuvre fera l'objet d'une programmation pluriannuelle et de plusieurs demandes de subvention, notamment auprès du Département, de l'Etat et de la Région.

Il est proposé au conseil communautaire :

- **D'approuver** le schéma directeur cyclable annexé à la présente délibération ;
- **D'autoriser** le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, par 2 abstentions (François DAVIET et Brigitte TERRIER) et 30 voix pour, le conseil communautaire adopte ces propositions.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Président certifie le caractère exécutoire de la présente délibération,

**Le Président,
Henri CARELLI**

**La secrétaire de séance,
Elodie DONDIN**

